

# Fiche descriptive des données de certification

## Généralités

La démarche de certification a pour objectif de porter une appréciation indépendante sur la qualité des prestations d'un établissement de santé.

Cette démarche existe en deux versions appelées v2010 et v2014. Dans le jeu de données de l'année 2019, aucune décision nouvelle ne concerne la version v2010 et seule la version v2014 est publiée.

Des professionnels de santé mandatés par la HAS réalisent des visites de certification sur la base d'un manuel constitué de plusieurs thématiques. A l'issue de la procédure de certification, la HAS prononce un niveau de certification global ainsi que des décisions par thématique.

La HAS certifie les établissements de santé selon le barème suivant :

Appréciations	Modalités de suivi
Certification	L'établissement est certifié. La HAS l'encourage à poursuivre la dynamique engagée.
Certification avec recommandation(s) d'amélioration	L'établissement est certifié. La HAS a formulé des recommandations d'améliorations.
Certification avec obligation (s) d'amélioration	L'établissement est certifié mais il doit produire un compte qualité supplémentaire sur les thématiques ayant fait l'objet d'obligations d'amélioration. Suite à l'analyse de ce compte qualité, la HAS décide soit de lever les Obligations d'amélioration ou d'organiser une visite de suivi. .
Sursis à statuer	L'établissement n'est pas certifié. Il ne le sera que s'il met en œuvre les améliorations attendues sur les sujets mis en exergue par la HAS.
Non certification	La HAS prononce une décision de non certification dans le cas où un établissement de santé présente des manquements graves en termes de qualité et de sécurité.

## Informations complémentaires

Des informations plus complètes pour la certification peuvent être trouvées sur le site de la HAS.

[http://www.has-sante.fr/portail/jcms/fc\\_1249882/fr/certification-des-etablissements-de-sante](http://www.has-sante.fr/portail/jcms/fc_1249882/fr/certification-des-etablissements-de-sante)

---

## Fichiers fournis dans le cadre de l'open data

### Liste des fichiers

certifications.csv	Données sur les établissements, notamment niveau de certification global des établissements
thematiques.csv	Données sur les décisions concernant les critères v2010 ou les thématiques v2014
libelle_thematiques.csv	Correspondance entre le code et le libellé de la thématique

### Description du fichier « certifications.csv »

Seules les structures géographiques sont listées, les entités juridiques ne le sont pas. Les résultats de certification sont ceux produits dans le cadre de la v2014. Ils sont datés et correspondent au rapport de même date publié sur le site internet de la HAS : <https://has-sante.fr>.

### Structure du fichier

finess;nom;cp;ville;typeStructure;courriel;urlSite;longitude;latitude;finessEJ;nomEJ;departement;typeVisite;ordreVisite;dateDebutVisite;dateFinVisite;nomUsuel;finessEP;nomEP;departementEP;typeEP;dateCertification;idNiveauCertification

### Description des champs

#### finess

Il s'agit du numéro FINESS correspondant à une implantation géographique d'un établissement de santé. Ce numéro est défini ici : <http://finess.sante.gouv.fr/finess/jsp/definitions.do?codeDefinition=2>

#### nom

Raison sociale de l'établissement correspondant à une implantation géographique.

#### cp

Code postal de l'établissement.

#### ville

Commune de l'établissement.

#### typeStructure

Type de structure de l'établissement. Actuellement toujours égal à « ES » (implantation géographique d'un établissement de santé).

#### courriel

Courriel de contact grand public de l'établissement.

#### urlSite

URL du site internet de l'établissement.

#### longitude et latitude

Coordonnées géographiques de l'établissement.

### finessEJ et nomEJ

Numéro FINESS et raison sociale de l'Entité Juridique à laquelle est rattaché l'établissement de santé.

<http://finess.sante.gouv.fr/finess/jsp/definitions.do?codeDefinition=1>

### demarche

Code interne à la HAS.

Il s'agit d'un code permettant l'identification du périmètre de la visite de certification. Ce dernier est constitué d'un ensemble d'établissements de santé rattachés à une ou plusieurs entités juridiques. Ces établissements sont visités lors d'une même « démarche » de certification.

#### Note :

ce numéro de démarche permet en particulier d'accéder à la page du site HAS contenant les rapports de certification publiés.

L'url de cette page est fournie par le service web suivant :

`http://has-sante.fr/portail/rest/v1/certification/{nnnn}`

où {nnnn} doit être remplacé par le numéro de démarche.

Ce service web renvoie un fichier JSON de la forme

```
{ "demarche" : nnnn,  
  "url" : "http://www.has-sante.fr/page_du_site"  
}
```

### typeVisite

Code correspondant à la caractéristique de visite :

- 1 Visite à caractère obligatoire
- 2 Visite de suivi décidée par la HAS
- 3 Visite de suivi ciblée
- 4 Visite non annoncée demandée par l'établissement
- 5 Visite de contrôle
- 6 Visite intermédiaire

### ordreVisite

Prend les valeurs 1, 2, 3, ...

### dateDebutVisite

Date de début de la visite

### dateFinVisite

Date de fin de la visite

### nomUsuel

Nom de l'établissement saisi au niveau de la démarche.

### finessEP

Finess de l'établissement d'accueil

### nomEP

Nom de l'établissement d'accueil

### departementEP

Département de l'établissement d'accueil

### typeEP

Classification de l'établissement d'accueil (CH, CHU, etc.)

### dateCertification

Date de délibération du collège de la HAS qui a donné lieu à la décision.  
Format JJ-MM-AAAA

### idNiveauCertification

Code du niveau de certification validé par le collège.

- 1 Certification
- 2 Certification avec recommandation(s) d'amélioration
- 3 Certification avec obligation (s) d'amélioration
- 4 Sursis à statuer
- 5 Non certification

### **Description du fichier « *thematiques.csv* »**

A chaque couple finess + thématique correspond une décision.

### **Structure du fichier**

demarche;thematique;decision

### **Description des champs**

#### demarche

Code démarche identique au code décrit dans le fichier précédent.

#### thematique

La correspondance entre le code et le libellé est fournie dans le fichier *libelle\_thematiques.csv*.

#### decision

Il s'agit de la décision finale sur une thématique dans le processus de certification.

Les décisions possibles pour une thématique v2014 sont :

- A. exigence atteinte (c'est à dire ni recommandation d'amélioration, ni obligation d'amélioration, ni réserve sur cette thématique),
- B. recommandation d'amélioration
- C. obligation d'amélioration
- D. réserve.